

Christian Dior

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 363 454 096 EUROS- 582 110 987 R.C.S PARIS

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
75008

RÉMUNERATIONS 2009 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de sa séance du 5 février 2009, le Conseil d'Administration de Christian Dior, suivant les recommandations formulées par le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, a fixé les rémunérations du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général comme suit :

M. Bernard Arnault : Néant

M. Sidney Toledano :

- 1 Rémunération fixe pour l'année 2009 : 881 810 euros
Variation par rapport à l'année 2008 : rémunération fixe identique à celle versée au titre de l'année 2008
- 2 Rémunération variable versée en 2009 au titre de l'année 2008 : 550 000 euros
Variation par rapport à l'année précédente : - 15 %
- 3 Rémunération variable pour l'année 2009 :
Critères : chiffre d'affaires, résultat opérationnel et cash flow, chacun de ces critères comptant pour un tiers
Montant maximum : 120 % de la rémunération fixe
- 4 Mise en place d'un mécanisme d'intéressement aux performances de la société Christian Dior Couture sur le moyen terme versé en 2012, et dans la mesure où le résultat opérationnel courant de Christian Dior Couture pour l'exercice 2011 serait au moins égal à 15 % du chiffre d'affaires.

Les stock-options au titre de l'année 2009 feront l'objet d'une communication ultérieure, au moment de leur attribution.